

Je me suis souvent dit comme bien d'autres, monsieur l'Orateur, que si le monde des affaires essayait d'éliminer le vol à l'étalage, cela pourrait le mettre en faillite. Il faut prévoir un certain pourcentage d'abus ou de pertes dans toute entreprise. Je pense que nous devrions aborder le programme d'assurance-chômage de la même façon. Il faut évidemment essayer de persuader les resquilleurs que ces abus seront réprimés. Mais c'est de la folie de s'embarquer dans un programme comme celui qui avait été mis sur pied il y a quelques années quand des centaines de milliers de dollars avaient été dépensés pour embaucher des enquêteurs et publier des annonces pour ramener les abus à un niveau plus compatible avec celui des entreprises. Il y a certes un point où cela n'est plus avantageux.

Je crains qu'il n'y ait une période de réaction à ce sujet très bientôt. Les efforts en vue de resserrer le système ne touchent habituellement pas ceux qui sont décidés à le voler. Malheureusement, il y en a un certain nombre et ils deviennent très souvent des experts dans le domaine. Qu'on resserre les règlements ou qu'on révise la loi, ils trouvent toujours une façon de les contourner. Ceux qui en souffrent sont ceux qui demandent rarement des prestations. Ils pensent à tort que, parce qu'ils ont contribué au régime pendant des années et des années, ils ont gagné le droit de toucher des prestations, mais comme ils ne connaissent pas les règlements à fond, quand les affaires traînent, ils réagissent souvent en disant «Au diable l'assurance-chômage ou le gouvernement» et ils oublient l'affaire. Puis, eux et leur famille en souffrent à cause de leur entêtement et de leur fierté qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Ce n'est pas de leur faute s'ils sont sans travail, même si ce n'est que temporairement, et ils n'aiment pas qu'on les interroge et répondent souvent aux questions d'une façon inexacte.

J'aimerais maintenant vous parler de quelques domaines précis où il faudrait, à mon avis, apporter des changements. En ce qui concerne la déduction des prestations d'assurance-chômage de l'impôt sur le revenu, on peut faire valoir qu'actuellement elles sont déjà considérées comme un revenu. Si nous traitons les autres secteurs de la société de la même façon, je suppose qu'on pourrait trouver cela juste. Lorsque nous avons affaire aux chômeurs, nous considérons qu'un sou est un sou. La Commission royale d'enquête Carter a essayé, il y a quelques années, de nous convaincre de faire la même chose dans d'autres secteurs économiques, mais cela n'a pas donné autant de résultats que pour l'assurance-chômage.

● (1540)

Le gouvernement ne pourrait-il pas songer à différer la déduction, à différer la perception de ces recettes jusqu'à la fin de l'année fiscale, au moment où les gens remplissent leur déclaration d'impôt? Quand une personne perd son emploi, c'est à ce moment qu'elle peut le moins se priver d'une partie de son revenu. Évidemment, si le revenu annuel d'un contribuable atteint un certain niveau, il doit payer de l'impôt. C'est très bien, mais quand ce revenu a déjà diminué d'au moins 40 p. 100, je trouve le moment mal choisi pour réduire encore

#### *Assurance-chômage—Loi*

davantage le maigre revenu dont le chômeur dispose pour faire vivre sa famille.

D'autres députés ont mentionné au début du débat qu'à leur avis la rémunération de congé payé des travailleurs ne devrait pas être considérée comme un revenu qui puisse retarder le paiement des prestations d'assurance-chômage. Je suis d'accord avec lui. Là encore, il est difficile de trouver une raison logique pour retarder le paiement des prestations uniquement parce qu'au cours de l'année une personne a gagné de l'argent pour ses vacances. Pourquoi les gens devraient-ils renoncer à leurs vacances simplement parce qu'ils sont en chômage pendant deux mois? Ils ont payé pour les obtenir. Ceux qui négocient des contrats de travail font certains sacrifices. Ils font des concessions pour conclure un marché. Ce n'est pas de l'argent supplémentaire, mais il doit servir à des fins précises et ces gens-là ont certainement droit à des vacances comme n'importe qui d'autre.

Enfin, je désire parler de la double pénalisation des travailleurs qui sont mis à la porte. Lorsqu'un salarié est congédié—parfois à juste titre, et cela arrive souvent—à cause de certaines choses qu'il a faites ou n'a pas faites dans l'entreprise où il travaille, il est déjà suffisamment puni. Mais vouloir différer de six semaines le paiement de ses prestations d'assurance-chômage alors qu'il a déjà subi la punition la plus grave que puisse subir un travailleur, quoi qu'il ait pu faire, c'est vouloir le pénaliser deux fois et c'est parfaitement injuste.

D'aucuns croient que les libéraux prennent d'une main et donnent de l'autre. D'après moi, c'est bien ce qu'ils font depuis quelques années. J'ignore ce que le député de Lincoln dira, mais je soupçonne qu'il aura des excuses à nous présenter au sujet du sort réservé à ce programme ces dernières années. Le cas échéant, je lui souhaite alors de réussir à réorienter la conscience sociale de son gouvernement dans la voie que des centaines de milliers de travailleurs canadiens souhaiteraient lui voir prendre. Ce n'est pas un programme d'assistance sociale ni, essentiellement, un programme de distribution du revenu. Il s'agit plutôt d'une assurance sociale qui a cependant beaucoup plus de poids pour les Canadiens en chômage. C'est une assurance pour le processus démocratique et pour notre société. Ce programme, à l'instar de bien d'autres semblables, n'a pas été créé parce que le grand public ou les députés avaient bon cœur, mais plutôt parce qu'il permettait à la société et à son économie de continuer à fonctionner.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil aux quotidiens pour y lire que nous entrons dans une période de récession des plus fortes—si telle est l'expression à employer—depuis des décennies. Il serait nécessaire, non seulement pour nos travailleurs, mais également pour nos hommes d'affaires et tous les autres canadiens, que nous leur permettions, du moins à court terme, de conserver un niveau de vie décent et suffisant. Il devrait en être ainsi, jusqu'à ce que nous soyons en mesure de mettre en œuvre au Canada les mécanismes, les programmes de création d'emplois et les projets ingénieux qui, nous l'espérons, permettront la répartition équitable et logique des prestations entre les travailleurs qui paient la note du bon fonctionnement de notre société.